C27 - PANNEAU D'INDICATION D'UNE SURÉLÉVATION DE CHAUSSÉE
Référence : 00461



RESUME

Le panneau C27 est un panneau de prescription annonçant au conducteur la surélévation de la chaussée (ralentisseurs de type dos d’âne, plateaux surélevés, coussins...) et la nécessité pour lui de modérer sa vitesse.

C’est un panneau carré à fond bleu bordé d’un listel blanc. Il se caractérise par la présence en son centre d’un triangle blanc contenant un pictogramme noir représentant un dos d’âne.

Pour le dos laqué, notifiez le RAL dans l'onglet "personnalisation".

Les points forts :

- Rails de fixation inclus au dos du panneau
- Manipulation facile et sécurisée
- Certifié CE et NF complémentaires par l'ASCQUER
- Panneau 100% recyclable

Retrouvez tous nos panneaux d'indication de type C.



DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut

700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut

DESCRIPTION

Description du panneau de signalisation plateau surélevé

Le panneau C27 est un panneau de prescription obligatoire annonçant au conducteur la surélévation de la chaussée (ralentisseurs de type dos d’âne, plateaux surélevés, coussins...).

C’est un panneau carré à fond bleu bordé d’un listel blanc. En son centre, on peut observer un triangle blanc contenant lui-même un pictogramme noir représentant un dos d’âne. Il indique au conducteur la nécessité de contrôler sa vitesse.

Retrouvez également le coussin ralentisseur béton pour limiter la circulation en agglomération à 30 km/h.

Complétez votre commande avec le panneau ralentisseur A2b.

Composition du panneau de signalisation ralentisseur dos d'âne

En aluminium, le panneau C27 est résistant à la corrosion et souple. Comme nos autres panneaux, le panneau C27

d’indication de fin de route à accès réglementé a passé les tests de durabilité du film, résistance mécanique, performance chromatiques et de rétro-réflexion.

Il est possible de laquer le dos du panneau avec un RAL au choix.

Les panneaux dos fermé et dos fermé laqué sont disponibles sur devis seulement.

Aller plus loin avec le panneau d'indication d’une surélévation de la chaussée

À noter d’abord que le panneau C27 peut uniquement être implanté en signalisation de position.

La signalisation avancée est instaurée suivant l'article 28-1 de la 2ème partie du Code de procédure pénale.

L’installation du panneau doit se faire de sorte que la distance entre l’aplomb de l’extrémité du panneau situé du côté de la chaussée et la rive voisine soit supérieure à 0,70 m.

Dans les agglomérations, le panneau C27 sera implanté de sorte à gêner au minimum les piétons. Toujours en agglomération et en présence d’éclairage public, il pourra être nécessaire de placer les panneaux à une hauteur allant jusqu’à 2,30 m du sol, également pour gêner au minimum les piétons de l’agglomération.

Il n’est pas nécessaire de compléter le panneau C27 par un quelconque panonceau. Mais si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la correspondance des tailles entre les panneaux et panonceaux de signalisation, lisez notre article de blog.

Comment implanter le panneau C27 ?

La distance entre l'aplomb de l'extrémité du panneau situé du côté de la chaussée et la rive voisine de cette extrémité ne doit jamais être inférieure à 0,70 m. Il existe bien sûr des exceptions au cas par cas lorsqu'on se trouve sur un site sous contraintes spécifiques.

Le plan de face avant du panneau C27, s'il est fixé sur un accotement ou sur un trottoir, devra être incliné de 3 à 5° en direction de l'extérieur de la route. On évitera ainsi l'apparition d'une réflexion spéculaire qui pourrait, de nuit, compromettre son intelligibilité pendant quelques secondes.

Comment fixer le panneau C27 à un poteau ?

Nos panneaux routiers possèdent 2 à 3 rails de fixation au dos pour être fixés sur un poteau à l'aide de brides. Les brides permettent d'entourer le poteau et sont fixées aux rails à l'aide de visserie.

Pour fixer le panneau à un poteau, il vous faut prévoir de commander :

- 2 brides de fixation pour les panneaux de taille 350 mm à 700 mm, car ils possèdent 2 rails de fixation
- 3 brides de fixation pour les panneaux de taille 900 mm et 1050 mm, car ils possèdent 3 rails de fixation

Les brides de fixation sont vendues séparément avec la visserie nécessaire.

Veillez bien à commander des brides compatibles à votre poteau.

Caractéristiques du panneau de surélévation de la chaussée

Le panneau d’indication de fin de route à accès réglementé C27 est disponible :

- En classe 1 (T1), avec une visibilité maximale de 100 mètres
- En classe 2, qui possède une visibilité maximale à 250 mètres (HIP)
- En classe 3 (DG Fluo). On atteint alors les 500 mètres de visibilité

Pour en savoir plus, référez-vous à notre article expliquant comment choisir la classe d'un panneau de signalisation.

Les tailles disponibles sont les suivantes :

- 350 x 350 mm
- 500 x 500 mm
- 700 x 700 mm
- 900 x 900 mm
- 1050 x 1050 mm

Pour en savoir plus, consultez notre article sur la dimension d'un panneau de signalisation.